

البريد بنك  
AL BARID BANK



## COMMUNICATION FINANCIÈRE

Résultats au 30 juin 2024

- COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2024
- COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024



## COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2024

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2024.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

### NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

#### 1. Périmètre de consolidation :

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisées détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

#### Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminés en consolidation.

#### 2. Bases d'évaluation et recours à des estimations :

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues. Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles ;
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit ;
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

#### 3. Juste valeur :

Obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments

financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, la juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe Al Barid Bank (ABB) utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

**Niveau 1** : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

**Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

**Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

#### 4. Actifs au coût amorti :

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- Diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

#### 5. Actifs à la juste valeur par résultat :

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, et sont classés par l'entité dans cette catégorie.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

#### 6. Actifs à la juste valeur par capitaux propres :

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

#### 7. Forward looking :

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

#### 8. Immobilisations corporelles :

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :



Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

### Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

### 9. Immobilisations incorporelles :

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux

modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif ;

- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité ;
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

### Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée Sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeur identifiés sont éliminés.

### 10. Immeuble de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soient des terrains ou des constructions en cours.

### Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

### 11. Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9 :

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- De nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

### Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente)

et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la vente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI\*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

\*(OCI : Other Comprehensive Income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI);
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

### Évaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

### Options retenues



L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVR) OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente – AFS)
Actifs disponibles à la vente Instruments de dettes	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI) Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

## Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

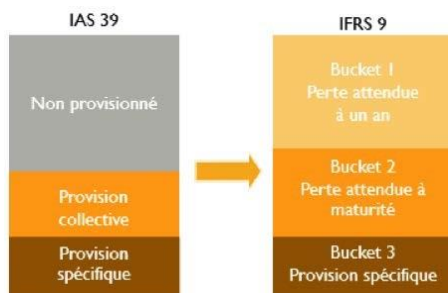
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client

alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

## Options retenues

### Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- Les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- Les crédits avec 1, 2 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- Les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

### Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

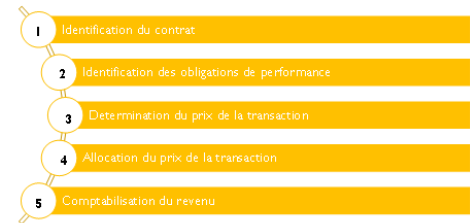
A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

## 12. Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15 :

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux

contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



## Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

## 13. Avantages au personnel :

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Elles sont versées lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation



actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

#### Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

#### 14. Provisions pour risques :

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs ;
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation ;
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

#### Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

#### 15. Impôts sur les bénéfices :

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant ;
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle ;
  - o L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber ;
  - o L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

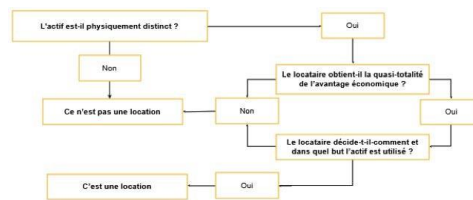
#### 16. Norme IFRS 16 : contrat de location :

##### Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



#### Options normatives retenues :

##### Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

##### Seuils d'exemption

Le Groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (<= 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué (<= 5 000 USD).

##### Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

#### Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

#### 17. Interprétation IFRIC 23 : Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat :

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels. L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

#### 18. Interprétation IFRIC 21 : Droits ou taxes :

L'IFRIC 21 prévoit que la charge d'impôt connue au 1er janvier passe complètement à la première clôture.





## Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>						
Actions et autres titres à revenu variable	4 652 787	3 768 195	8 420 983	3 514 833	3 617 787	7 132 620
<b>REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR</b>						
	30/06/2024			31/12/2023		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 652 787			3 514 833		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 768 195			3 617 787		
<b>Total</b>	<b>8 420 983</b>			<b>7 132 620</b>		

## Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 466 565	92 630		11 693 013	(38 660)	
Obligations	1 079 216	5 817	(3 984)	2 376 038	67 140	(21 012)
Titres de créances négociables	1 536 952	7 044	(5 885)	1 751 398	(3 237)	(7 410)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
<b>Total</b>	<b>16 082 791</b>	<b>105 491</b>	<b>(9 869)</b>	<b>15 820 507</b>	<b>25 243</b>	<b>(28 422)</b>
<b>REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR</b>						
	30/06/2024			31/12/2023		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		16 082 791	58		15 820 507	58
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

## Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>12 972 260</b>	<b>13 083 947</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	12 972 260	13 083 947
Autres titres de créance négociables		
<b>Obligations</b>	<b>2 124 248</b>	<b>2 129 591</b>
Obligations d'Etat	2 124 248	2 129 591
Autres obligations		
<b>Total</b>	<b>15 096 508</b>	<b>15 213 539</b>

## VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat		1 302	
Autres obligations			
<b>Dépréciations au 30 juin 2024</b>		<b>1 302</b>	
<b>Dépréciations au 31 Décembre 2023</b>		<b>15 791</b>	

## EXPOSITION PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	15 097 811		
<b>Exposition au 30 juin 2024</b>	<b>15 097 811</b>		
<b>Exposition au 31 Décembre 2023</b>	<b>15 229 330</b>		<b>69 430</b>

## Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	378 239	374 441
Prêts	35 882 517	35 797 791
Opérations de pension		
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation</b>	<b>36 260 756</b>	<b>36 172 232</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
<b>Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation</b>	<b>36 260 756</b>	<b>36 172 232</b>

## CREDIT

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes à vue	276 906	476 475
Emprunts	2 100 411	400 067
Opérations de pension	12 211 069	15 001 909
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>14 588 386</b>	<b>15 878 451</b>

## VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations		3 984	69 430 <sup>(*)</sup>
Titres de créances négociables		5 885	
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
<b>Dépréciations au 30 juin 2024</b>		<b>9 869</b>	<b>69 430</b>
<b>Dépréciations au 31 Décembre 2023</b>		<b>28 422</b>	<b>69 430</b>

(\*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

## EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 765 396		69 430
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
<b>Exposition au 30 juin 2024</b>	<b>15 765 396</b>		<b>69 430</b>
<b>Exposition au 31 Décembre 2023</b>	<b>15 643 109</b>		<b>69 430</b>

## Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	99 129	66 790
Prêts consentis à la clientèle	9 773 118	9 325 260
Opérations de pension	1 718 282	2 394 695
Opérations de location-financement		
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)</b>	<b>11 590 528</b>	<b>11 786 745</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(460 562)	(442 224)
<b>Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation</b>	<b>11 129 967</b>	<b>11 344 521</b>

## DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	34 109 354	31 999 033
Comptes à terme	74 685	76 743
Comptes d'épargne	36 155 268	35 251 886
Bons de caisse	3 964	3 892
Opérations de pension	206 005	
Autres comptes créditeurs	450 459,66	1 152 633
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>70 999 735</b>	<b>68 484 188</b>

## Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
Impôts courants	471 030	677 550
Impôts différés	421 836	735 178
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>892 867</b>	<b>1 412 728</b>
Impôts courants	315 745	200 366
Impôts différés	471 140	759 909
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>786 885</b>	<b>960 276</b>

## VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	44 755	105 834	309 398
Hors Bilan	574		
<b>Dépréciations au 30 juin 2024</b>	<b>45 329</b>	<b>105 834</b>	<b>309 398</b>
<b>Dépréciations au 31 Décembre 2023</b>	<b>45 749</b>	<b>132 366</b>	<b>264 109</b>

## EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	8 554 730	427 094	657 407
Hors Bilan	208 933		
<b>Expositions au 30 juin 2024</b>	<b>8 763 663</b>	<b>427 094</b>	<b>657 407</b>
<b>Expositions au 31 Décembre 2023</b>	<b>8 273 145</b>	<b>509 142</b>	<b>566 854</b>



## Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	323	323
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	1	1
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	199 058	139 204
Autres débiteurs et actifs divers	2 085 745	1 559 820
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>2 285 127</b>	<b>1 699 349</b>
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Charges à payer et produits constatés d'avance	289 886	314 434
Autres créditeurs et passifs divers	2 084 648	2 474 277
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>2 374 534</b>	<b>2 788 711</b>

## Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	12 304	(3 334)	8 970	12 304	(3 236)	9 068
Équipement, mobilier, installations	496 199	(402 280)	93 919	479 478	(388 945)	90 533
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 882 210	(814 887)	1 067 323	1 854 243	(736 028)	1 118 216
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2 390 713</b>	<b>(1 220 501)</b>	<b>1 170 212</b>	<b>2 346 026</b>	<b>(1 128 209)</b>	<b>1 217 817</b>
Logiciels informatiques acquis	170 012	(140 312)	29 700	164 500	(131 158)	33 341
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 661		541 661	541 661		541 661
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>711 673</b>	<b>(140 312)</b>	<b>571 362</b>	<b>706 161</b>	<b>(131 158)</b>	<b>575 003</b>

## Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2023	Dotations	Reprises	30/06/2024
Provisions pour litige	4 429	1 513	1 202	4 740
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	361 787	17 446	35 221	344 013
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>366 216</b>	<b>18 959</b>	<b>36 423</b>	<b>348 752</b>

## Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
<b>Emprunts subordonnés</b>	<b>2 354 060</b>	<b>2 352 293</b>
à durée déterminée	615 840	602 780
à durée indéterminée	1 738 220	1 749 513
<b>Titres subordonnés</b>		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
<b>Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>Total</b>	<b>2 354 060</b>	<b>2 352 293</b>

## Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	30/06/2024	31/12/2023
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>208 837</b>	<b>202 134</b>
Etablissements de crédit		
Clientèle	104 253	95 451
Autres engagements en faveur de la clientèle	104 583	106 682
<b>Engagements de financement reçus</b>		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2024	31/12/2023
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>1 931 041</b>	<b>1 425 431</b>
Etablissements de crédit	1 931 041	1 425 431
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>8 042 473</b>	<b>9 445 845</b>
Etablissements de crédit	48 770	449 968
Clientèle	7 993 703	8 995 877

## Note 13 - PARTIES LIEES

En milliers de DH

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
<b>Actif</b>		
<b>Prêts, avances et titres</b>		<b>136 027</b>
Comptes ordinaires		136 027
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
<b>Actifs divers</b>		<b>19 837</b>
<b>Total</b>		<b>155 864</b>
<b>Passif</b>		
<b>Dépôts</b>		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
<b>Passifs divers</b>		<b>25 813</b>
<b>Total</b>		<b>25 813</b>
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

## ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		33 085
Prestations de services fournies		4 781
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		3 569
Autres		

## NOTES DU COMPTE DE RÉSULTATS

### Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>271 230</b>	<b>(414 635)</b>	<b>(143 405)</b>	<b>238 769</b>	<b>(275 381)</b>	<b>(36 612)</b>
Comptes et prêts / emprunts	259 797	(394 967)	(135 170)	234 285	(231 238)	3 047
Opérations de pensions	11 433	(19 668)	(8 235)	4 484	(44 143)	(39 659)
Opérations de location-financement						
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>546 162</b>	<b>(299 770)</b>	<b>246 391</b>	<b>385 408</b>	<b>(291 155)</b>	<b>94 253</b>
Comptes et prêts / emprunts	546 123	(17 631)	528 492	385 262	(0)	385 262
Opérations de pensions	38	(282 139)	(282 101)	146	(291 155)	(291 009)
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>						
<b>Instruments de couverture de résultats</b>						
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
<b>Actifs à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>230 319</b>	<b>(189)</b>	<b>230 130</b>	<b>204 993</b>	<b>(0)</b>	<b>204 993</b>
<b>Actifs au coût amorti</b>	<b>222 876</b>		<b>222 876</b>	<b>212 247</b>		<b>212 247</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés</b>	<b>1 270 586</b>	<b>(714 594)</b>	<b>555 992</b>	<b>1 041 416</b>	<b>(566 535)</b>	<b>474 881</b>





## Note 2 - COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>220 409</b>	<b>(42 672)</b>	<b>177 737</b>	<b>179 829</b>	<b>(30 586)</b>	<b>149 243</b>
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	219 527		219 527	178 546		178 546
Sur titres	882	(4 724)	(3 842)	1 283	(8 783)	(7 500)
De change		(37 948)	(37 948)		(21 803)	(21 803)
Sur autres instruments financiers						
<b>Produits nets de services bancaires et financiers</b>	<b>277 644</b>	<b>(24 456)</b>	<b>253 188</b>	<b>278 062</b>	<b>(21 204)</b>	<b>256 858</b>
Produits nets sur moyens de paiement	149 542		149 542	158 515		158 515
Assurance						
Autres	128 102	(24 456)	103 646	119 547	(21 204)	98 343
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>498 053</b>	<b>(67 128)</b>	<b>430 925</b>	<b>457 891</b>	<b>(51 790)</b>	<b>406 101</b>

## Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	342 694	198 972	541 666	215 836	31 187	247 023
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
<b>Total</b>	<b>342 694</b>	<b>198 972</b>	<b>541 666</b>	<b>215 836</b>	<b>31 187</b>	<b>247 023</b>

## Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR

### PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	30/06/2024	30/06/2023
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>7 758</b>	<b>(42 587)</b>
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	(37)	(22 625)
Plus ou moins-values de cession sur autres titres de créance	7 795	(19 962)

## Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En milliers de DH

	30/06/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	37 523	68 028	(30 505)	30 229	60 504	(30 275)
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>37 523</b>	<b>68 028</b>	<b>(30 505)</b>	<b>30 229</b>	<b>60 504</b>	<b>(30 275)</b>

## Note 6 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	30/06/2024	30/06/2023
<b>Charges de personnel</b>	<b>386 197</b>	<b>365 368</b>
Impôts et taxes	76 632	70 420
Charges externes	271 419	239 861
Autres charges générales d'exploitation	9 947	9 951
<b>Total</b>	<b>744 196</b>	<b>685 600</b>

## Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

En milliers de DH

	30/06/2024	30/06/2023
<b>Dotations nettes des reprises</b>	<b>22 702</b>	<b>(119 194)</b>
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(18 338)	(90 303)
Dépréciation du risque de crédit des titres	30 613	(32 866)
Risques et charges	10 427	3 976
<b>Dotations nettes des reprises</b>		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
<b>Autres</b>	<b>(675)</b>	<b>(190)</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(675)	(190)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
<b>Coût du risque</b>	<b>22 027</b>	<b>(119 383)</b>

## Note 9 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers de DH

	30/06/2024	30/06/2023
Charge d'impôts courants	267 313	8 163
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	13 643	54 404
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>280 956</b>	<b>62 568</b>

### TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	30/06/2024	30/06/2023
Résultat avant impôt	669 876	136 592
Charges d'impôt sur les bénéfices	280 956	62 568
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>41,94%</b>	<b>45,81%</b>

## Note IAS 40 - Immeubles de placement

En milliers de DH

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 30/06/2024	Juste valeur au 30/06/2024
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	12 514	-	-	-	12 514	13 160
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
	12 514	-	-	-	12 514	13 160

## Note - IFRS 16

En milliers de DH

Variation du droit d'utilisation	31/12/2023	Augmentations	Diminutions (échéances)	Autres (effet révisions /réévaluations)	30/06/2024
<b>Immobilier</b>					
Valeur brut	1 300 126	22 570	(7 644)	(4 748)	1 310 305
Amortissements et dépréciations	(561 200)	(75 160)	7 644	2 746	(625 969)
<b>Total Immobilier</b>	<b>738 927</b>	<b>(52 590)</b>		<b>(2 001)</b>	<b>684 335</b>
<b>Mobilier</b>					
Valeur brut	22 217	1 960	(1 968)	(133)	22 076
Amortissements et dépréciations	(8 631)	(2 386)	1 968	124	(8 924)
<b>Total Mobilier</b>	<b>13 587</b>	<b>(426)</b>		<b>(9)</b>	<b>13 152</b>
<b>Total droit d'utilisation</b>	<b>752 513</b>	<b>(53 016)</b>		<b>(2 010)</b>	<b>697 487</b>

En milliers de DH

Variation de l'obligation locative	31/12/2023	Augmentations	Remboursements	Autres	30/06/2024
<b>Dettes locative</b>	<b>783 293</b>	<b>25 070</b>	<b>(76 161)</b>	<b>(2 659)</b>	<b>729 542</b>

## Note - IFRS 16

En milliers de DH

Détail des charges des contrats de location	30/06/2024	31/12/2023
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(10 637)	(23 489)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(77 546)	(154 270)
<b>Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Immobilisations corporelles	1 170 212	1 217 817
dont droits d'utilisation	697 484	752 513
<b>Passifs au titre de la dette locative</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Comptes de régularisation et autres passifs	2 374 534	2 788 711
dont dettes de location	729 542	783 293



**GROUPE AL BARID BANK**  
**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA**  
**SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES**  
**PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2024**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe Al Barid Bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 344 549, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 388 920.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 septembre 2024

**Les Commissaires aux Comptes**

**FIDAROC GRANT THORNTON**  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre du Réseau Grant Thornton  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70  
**Faiçal MEKOUAR**  
Associé

**COOPERS AUDIT MAROC S.A**  
**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34  
**Abdellah LAGHCHAoui**  
Associé



## GOVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES D'AL BARID BANK

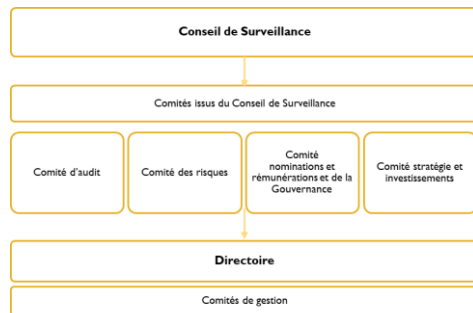
### 1. MODE DE GOUVERNANCE

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la Banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la Banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la Banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



## CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Composition du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance d'Al Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte, à fin juin 2024, douze membres dont :

- Quatre mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib ;
- Un mandat pour la Caisse de Dépôt et de Gestion ;
- Cinq mandats représentant : le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de l'Administration de la Défense nationale, la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, et l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat ;
- Deux mandats pour des administrateurs indépendants.

<b>M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI</b>	Membre et Président du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.
<b>BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat: 2022-2025
<b>CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION, représentée par M. Khalid SAFIR</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2010 Mandat : 2022-2025 Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de la CDG.
<b>MRyad MEZZOUR</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al Maghrib et d'Établissements Publics. Il occupe actuellement, le poste de Ministre de l'industrie et du commerce.
<b>M. Aziz ALOUANE</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2017 Mandat actuel : 2022-2025 Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE).
<b>M. Adnane MOUDDEN</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2013 Mandat actuel : 2022-2025 Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support à Barid Al-Maghrib.
<b>Mme Kenza MOUSSAOUI CHEFCHAOUNI</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat : 2024-2025 Elle occupe actuellement le poste de Directeur Commerciale et Membre du Comité Exécutif de Barid Al-Maghrib.
<b>M. Abdelaziz HOMMAN</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2022 Mandat : 2022-2025 Détient d'autres mandats dans des Établissements Publics. Il occupe actuellement le poste de Chef de la Division des Infrastructures à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP).
<b>M. Saif Eddine SENOUCI</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Représentant du Ministère délégué chargé de l'Administration de la Défense Nationale.
<b>M. Khalid EL HATTAB</b>	Membre du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2026 Représentant de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE).
<b>Mme Jihane ERRACHIDI</b>	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2024-2027
<b>Mme Samia KABBAJ</b>	Membre indépendant du Conseil de Surveillance Premier mandat : 2024 Mandat actuel : 2024-2027

Deux nouveaux membres indépendants ont été nommés lors de la précédente réunion du Conseil de Surveillance.

Un administrateur est qualifié d'indépendant est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- Ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- Ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- Ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- Ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité des Nominations des Rémunérations et de la Gouvernance.

### Rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.



Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- Approuve les orientations stratégiques de la Banque ;
- Procède à la surveillance des activités et des risques ;
- Examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire ;
- Ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique ;
- Prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la Banque ;
- Définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques ;
- S'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la Banque ;
- Définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid Bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion ;
- Examine les rapports émis par les différents comités spécialisés ;
- Procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne ;
- Veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées ;
- Autorise les conventions réglementées ;
- Approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques ;
- Met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la Banque ;
- Prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes ;

- S'assure que la Banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

### Réunions du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, comptes sociaux et consolidés trimestriels, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

### Comités émanant du Directoire

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la Banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

### Comité d'audit

Le Comité d'Audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

#### Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet des comptes de la Banque.

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- L'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- L'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- Les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- Mme Samia KABBAJ ; Présidente et Membre
- M. Adnane MOUDDEN ; Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre
- Représentant de la DTFE ; Membre

### Comité des risques

Le Comité des Risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

#### Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marché, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines.

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Dans le cadre de ses missions, le Comité :

- Informe de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
- Examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
- Donne un avis sur la cartographie des risques ;
- Procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
- Examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité



de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;

- Procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank.

En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le Comité d'Audit, le Comité des Risques :

- Valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi.

Le Comité des Risques est composé de :

- Mme Jihane ERRACHIDI ; Présidente et Membre
- M. Adnane MOUDDEN ; Membre
- M. Aziz ALOUANE ; Membre
- Représentant la DTFE ; Membre
- Représentant de la DEPP ; Membre

## Comité Nominations et Rémunérations et de la Gouvernance

Le Comité Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

### Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- Définir les règles et les pratiques de gouvernance de la Banque.

Le Comité des Nominations, Rémunérations et de la Gouvernance est composé de :

- M. Ryad MEZZOUR ; Président
- M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI ; Membre
- M. Khalid SAFIR ; Membre
- M. Khalid EL HATTAB ; Membre

## Comité Stratégie et Investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

### Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son

environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;

- L'étude des projets de développement de la Banque notamment en matière de :
  - Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
  - Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de Surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI ; Président
- M. Khalid SAFIR ; Membre
- M. Aziz ALOUANE ; Membre

## DIRECTOIRE

### Composition Du directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 4 membres :

<b>M. Al-Amine NEJJAR</b>	Membre et Président du Directoire Premier mandat : 2023 Mandat : 2023-2025 Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.
<b>M. M'hamed EL MOUSSAOUI</b>	Membre du Directoire Premier mandat : 2010 Mandat : 2019-2024 Détient d'autres mandats : Administrateur de Barid Cash, Sofac et Jaida. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Support et Technologie.
<b>M.KETTANI Mohammed</b>	Membre du Directoire Premier Mandat : 2022 Mandat : 2022-2024 Détient d'autres mandats : Barid Cash Il est Secrétaire Général en charge des Risques et Conformité.

## Rôle du Directoire

L'organe de direction est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle de l'organe d'administration.

L'organe de direction prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Le fonctionnement du Directoire est régi par les dispositions légales et statutaires ainsi que par son règlement intérieur en veillant à l'application des pratiques de bonne gouvernance.

## Réunions du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

## Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de **gouvernance**, l'organe de direction a instauré un ensemble de Comités qui lui permettent de piloter la Banque et d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence :



Comités	Attributions	Fréquence
Comité du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ;</li> <li>Suivre de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ;</li> <li>Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ;</li> <li>Suivre régulièrement les réalisations de la Banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc.) ;</li> <li>Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ;</li> <li>la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique.</li> </ul> </li> <li>Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque.</li> <li>Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ;</li> <li>Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ;</li> <li>Analyser de la veille stratégique et commerciale.</li> </ul>	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ;</li> <li>Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ;</li> <li>Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ;</li> <li>Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque.</li> </ul>	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ;</li> <li>Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ;</li> <li>Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ;</li> <li>Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ;</li> <li>Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ;</li> <li>Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ;</li> <li>Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ;</li> <li>Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité</li> <li>Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ;</li> <li>Gestion de la liquidité à moyen et long terme ;</li> <li>Gestion dynamique des fonds propres.</li> </ul> </li> </ul>	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ;</li> <li>Suit l'évolution de la cartographie des risques ;</li> <li>S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ;</li> <li>Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ;</li> <li>S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées ;</li> <li>Ce comité est subdivisé en deux comités : Comité des Risques Opérationnels et Comité des Risques Financiers.</li> </ul>	3 fois par an
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille à la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la Banque et des exigences réglementaires édictées par Bank Al-Maghrib ;</li> <li>Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques.</li> </ul>	3 fois par an
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ;</li> <li>Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ;</li> <li>Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ;</li> <li>Décider les améliorations du système de management de la Qualité ;</li> <li>Veiller à l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ;</li> <li>Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives.</li> </ul>	Semestriel
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ;</li> <li>Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ;</li> <li>Examiner les règles de gouvernance de la Banque ;</li> <li>Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ;</li> <li>Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur.</li> </ul>	Semestriel



Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ;</li> <li>Coordonne les actions de pilotage du réseau ;</li> <li>Assure une interface entre le réseau et le siège ;</li> <li>Suit les besoins de fonctionnement du réseau ;</li> <li>Suit les lancements de nouveaux produits.</li> </ul>	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse les réalisations commerciales ;</li> <li>Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ;</li> <li>Passé en revue les actions du Développement Commercial ;</li> <li>Suit les actions de marketing, de communication et permet de valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ;</li> <li>Fait le point sur les différentes campagnes de communication ;</li> <li>Présente les différentes études et benchmarks réalisés ;</li> <li>Fait le point sur la veille concurrentielle.</li> </ul>	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ;</li> <li>Mettre en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ;</li> <li>Proposer toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions.</li> </ul>	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ;</li> <li>Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes.</li> </ul>	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des projets SI ;</li> <li>Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ;</li> <li>Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes Al Barid Bank ;</li> <li>Prise en charge des besoins exprimés par les entités AL BARID BANK.</li> </ul>	Trimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ;</li> <li>Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ;</li> <li>Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ;</li> <li>Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur.</li> </ul>	Trimestriel
Comité Nouveaux Produits	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statuer sur les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la Banque ;</li> <li>Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ;</li> <li>Mettre en place les orientations pour la mise en place de nouveaux produits ;</li> <li>Présenter des nouveaux produits.</li> <li>Présenter des éléments relatifs aux nouveaux produits : tarification, risques, conformité...etc.</li> </ul>	3 fois par an
Comité PCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le point et apporter les ajustements nécessaires pour la bonne gestion de toute crise ou pandémie ;</li> <li>Remonter les incidents et problèmes intervenus par domaine métier et décider des actions à mener afin de garantir la continuité de l'activité ;</li> <li>Veiller au bon déroulement des mesures mises en place et les adapter à l'évolution des crises ou pandémies..</li> </ul>	Au besoin (quotidien/ hebdomadaire /mensuel)

## 2. Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une stratégie globale de gestion des risques validée par le Conseil de Surveillance qui définit le cadre d'appétence aux risques de la Banque et les différents dispositifs pour une bonne maîtrise des risques. Cette stratégie est appuyée par des politiques détaillées par nature de risques.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

### Secrétariat Général

Le Secrétariat Général a, notamment, pour missions de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités en optimisant la rentabilité de la Banque ajustée par les risques.

### Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux orientations du management de la Banque et des exigences réglementaires. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent. Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la Banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus ;
- Définit, en concertation avec les métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;

- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient le Directoire informé de l'exposition de la Banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Produit les Reportings Risque internes et réglementaires.

### Division Conformité & Division Juridique

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

### Audit Interne et Inspection

Ces deux entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la Banque. Elles sont rattachées à la Présidence du Directoire.

### Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque. Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.



## Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la Banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
- Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
- Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

## Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

## Direction Contrôle de gestion et Planification

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relève en partie de la responsabilité de la Direction Contrôle de Gestion et Planification.

## Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

## Directions opérationnelles

La responsabilité première en matière de contrôle et de gestion des risques demeure celle des pôles et métiers. En conséquence, les Directions opérationnelles (Réseau, Traitements et Flux, Activités de Marché...) intègrent la dimension risque et contrôle dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités.

## 3. Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

### 3.1. Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation

régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- > Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- > Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent.

Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

### 3.2. Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- Le premier niveau de contrôle qui relève de la responsabilité des opérationnels qui doivent s'assurer que les opérations réalisées sont conformes aux procédures et réglementations en vigueur.
- Le deuxième niveau de contrôle relève de la responsabilité du niveau hiérarchique N+1.
- Le troisième niveau de contrôle est celui des fonctions de contrôle permanent, de gestion des risques et de la conformité.
- Le quatrième et dernier niveau de contrôle est réalisé par les fonctions de contrôle périodique : à savoir l'Audit Interne et l'Inspection.

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

### 3.3. Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

#### Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

#### Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans

d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reportings destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

## 4. Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	11 182 044	10 385 616	8%
RISQUES DE MARCHE	5 266 015	5 013 455	5%
RISQUES OPERATIONNELS	4 373 589	3 982 878	10%
TOTAL RISQUES PONDERES	20 821 648	19 381 949	7%

### 4.1. Risques de crédit

#### Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (Sofac pour le crédit à la consommation et Wafa Immobilier pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains Résidents à l'Etranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...)
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits



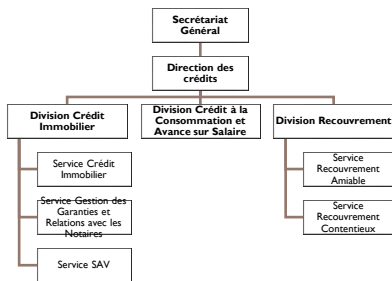


- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles
- Une gestion réactive du recouvrement amiable
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la Banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

## Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Secrétariat Général. Elle est organisée en trois divisions :



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

### En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa Immobilier assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- > Le prestataire Wafa Immobilier ;
- > La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- > Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- > Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la Banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédit (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

### En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire Sofac assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- > La plateforme Sofac ;
- > La Direction des Crédits ;
- > Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- > Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la Banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts du risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la Banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédit (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

### En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- > Les Directions Régionales ;
- > La Direction des Crédits ;
- > Le Pôle Secrétariat Général.

Le Service Risques de Crédit est l'entité en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit au niveau d'Al Barid Bank. Ce service relève de la Direction Adjointe Risk Management, elle-même rattachée au Secrétariat Général.

### En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.

- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

### Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la

gestion des évènements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

### Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse 5% des fonds propres de la Banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'Al Barid Bank.

### Système de cotation

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de Scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, Une nouvelle grille de Scoring a été mise à jour en 2022. La méthode d'obtention de cette grille s'est basée sur l'estimation du comportement de toutes les demandes, pour développer un modèle de score sur les comportements observés et estimés. Ce Scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt, Montant du prêt / Revenu, Age client, Sexe Client, Situation au logement, Ancienneté dans l'emploi Client, Catégorie Profession client x Minimum Vital, Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, Al Barid Bank s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

### Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la Banque Centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

### Périodicité de revue des dossiers de crédit :



Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

## Ratio de solvabilité :

A juin 2024, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	30.06.2024	30.06.2023
Ratio T1	20,24%	19,33%
Ratio T2	1,15%	3,50%
Ratio de solvabilité	21,39%	22,83%

A fin juin 2024, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 11 182 044 KDH comme le montre le tableau suivant :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE CREDIT	11 182 044	10 385 616	796 428	8%

## Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Catégorie d'exposition	30.06.2024		30.06.2023		Variations en KMAD	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements de crédit	154 968,77	12 397	363 268	29 061	-248 305	-16 664
Risques sur les entreprises	422 947,14	33 836	294 674	23 574	128 273	10 262
Risques sur la clientèle de détail	4 526 719,59	362 138	4 135 774	330 862	390 946	31 276
Risques autres actifs	6 077 408,68	486 193	5 591 901	447 352	485 507,94	38 841
Total des risques de crédit pondérés	11 182 044,18	894 564	10 385 616	830 849	796 428	63 715

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

## 4.2. Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré à travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maxima de division des risques fixés par la Banque Centrale ainsi que des limites-risques internes.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	Crédits par signature (de financement et de garantie domes)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	3 163 838	-	0	-	-	1 300 972

## 4.3. Risques de marché

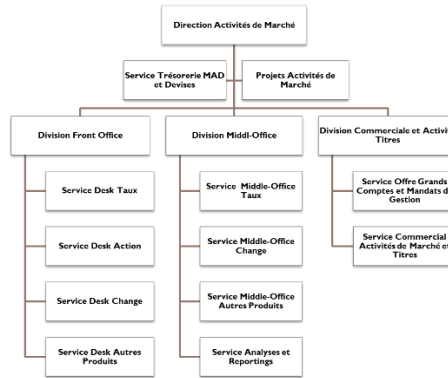
Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie future d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

## Organisation de la Salle des Marchés :



## Politique de placement de la Banque

Les activités de marché sont encadrées par les orientations édictées par la politique de placement, la stratégie de la Banque et les décisions et recommandations du Comité de Placement.

Elles sont déployées dans le respect de la Politique des Risques et des limites risques qui encadrent chaque instrument, en termes d'exposition et types opérations.

Il est à rappeler que les placements en titres émis par le Trésor ou avec garantie de l'État constituent une grande part des placements pour satisfaire à l'exigence de sécurité.

Par ailleurs, pour obtenir un niveau satisfaisant de liquidité, une part des placements est effectuée en actifs liquides pouvant être mobilisés très rapidement, principalement des OPCVM.

La Salle des Marchés a pour objectif la diversification des placements en investissant dans divers instruments et ce afin d'optimiser les rendements et améliorer le rapport entre le risque lié aux actifs et leur rendement.

## Système de surveillance et de mesure du risque de marché

Al Barid Bank dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille

la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la Banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Direction Adjointe Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché et ceux réalisés par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement envisagée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de l'entité en charge du Risk Management.

Pour les placements réalisés par les mandataires, ils sont encadrés par des mandats de gestion précisant la nature des actifs éligibles à l'achat et les taux de rendements minimums garantis ou espérés. Les mandataires communiquent à la Banque de façon hebdomadaire et mensuelle des Reportings de gestion portant sur la valorisation, la sensibilité et la durée des actifs sous-jacents ainsi que sur le taux de rendement réalisé. Des comités de suivi avec les organismes mandatés par la Banque pour gérer une partie de ces placements sont régulièrement tenus.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale, etc.

L'entité en charge du Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

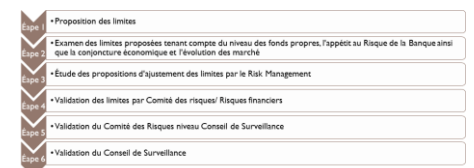
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques

## Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques.

## Procédure d'élaboration des limites :

Pour encadrer les risques de marché, une série de limites est mise en place. Pour établir et valider ces limites, le processus suivant est mis en œuvre :



Les limites-risques sont révisables au minimum une fois par an. Elles peuvent être révisées à une fréquence plus courte si le Risk Management ou la Direction des activités de marché estiment que la



conjoncture économique, l'exige. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

## Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille
- Limite par contrepartie
- Limite du risque de taux
- Limite du risque de change
- Limites Prêts de Trésorerie & Prêt à Blanc
- Limite par établissement financier

## Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle Office de la Direction Activités de Marché
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai

## Outils de gestion des risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) est exploité par la Banque. Ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la Banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de Reportings Risque variés.

## Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la Banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

### ➤ Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

**Scénario :** Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

**Scénario :** Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

### ➤ Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

**Scénario :** Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

**Scénario :** Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

### ➤ Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

**Scénario :** Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 100%.

**Scénario :** Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 200%.

### ➤ Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

**Scénario :** Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

**Scénario :** Baisse de 5% de la valeur liquidative.

### ➤ Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

**Scénario :** Baisse de 1% de la valeur liquidative.

**Scénario :** Baisse de 2% de la valeur liquidative.

### ➤ Choc sur le marché des changes :

**Scénario :** Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

**Scénario :** Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

## Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Au 30.06.2024, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES DE MARCHÉ	5 266 015	5 013 455	252 560	5%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

En KDH	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KMAD	Var. en %
Risque de change pondéré	192 062	140 675	51 388	37%
Risque de taux pondéré	5 003 348	4 841 181	162 167	3%
Risque sur titres de propriété pondéré	70 605	31 600	39 005	123%
Total risques de marché pondérés	5 266 015	5 013 455	252 0	5%

Le risque de taux est composé : du risque général, calculé selon la méthode de l'échéancier et du risque spécifique :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KMAD	Var. en %
Exigences en fonds propres au titre du risque général de taux	259 797,57	211 575	48 223	23%
Exigences en fonds propres au titre du risque spécifique de taux	140 470,24	175 720	-35 249	-20%
Exigences en fonds propres au titre du risque de taux	400 268	387 294	12 973	3%
Risques pondérés de taux	5 003 348	4 841 181	162 167	3%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de « stop loss ». Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le

Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de « stop loss » par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque ;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

## 4.4. Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et Reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée



indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques régulièrement mise à jour qui permet l'évaluation des niveaux de risques inhérents à chacun des processus de la Banque, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- Un plan d'atténuation des risques majeurs dont la mise en place est suivie de près et régulièrement ;
- Un dispositif de collecte des incidents (en central et au niveau du réseau) permettant la collecte et l'analyse des pertes subies par la Banque, suite à la matérialisation des événements de risques opérationnels ;
- Un ensemble d'indicateurs-clés des risques opérationnels permettant de piloter et maîtriser les risques majeurs ;
- Un système d'alertes automatiques pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- Un Reporting risques opérationnels permettant de suivre de près l'état d'avancement des chantiers en cours ainsi que d'avoir une vue globale sur les principales pertes subies (déficits de caisse, fraudes, etc.) ;
- Un dispositif PCA conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

A fin juin 2024, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KMAD	Var. en %
RISQUES OPERATIONNELS	4 373 589	3 982 878	390 711	10%

## 5. Risques de liquidité

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 30/06/2024, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à 421 % pour une limite réglementaire fixée à 100%.

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii

d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

## 6. Risque global de taux d'intérêt

### 6.1. Risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire :

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échéancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

### 6.2. Dispositif de gestion du risque global de taux :

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- À l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.
- À l'occasion du lancement de nouveaux produits ou toute nouvelle activité ayant un impact sur la situation du bilan et comportant des risques de taux, de liquidité ou de change.

L'entité ALM prend en charge, au cours du processus de lancement, la mesure des précités et calcule l'impact sur la situation financière de la Banque tant à court qu'à moyen et long terme et ce en veillant notamment au respect des limites en vigueur.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur la marge nette d'intérêt et les fonds propres réglementaires, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport à la marge nette d'intérêt et aux fonds propres réglementaires, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que

les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- Sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- Sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité des fonds propres de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la Banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- Examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- S'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- Décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

### 6.3. Mesure et suivi du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire :

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

**Les impasses de taux** (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- Jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- Jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- Et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

**La sensibilité de la marge nette d'intérêt** aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans le cadre de deux scénarii de stress tests.

**La sensibilité de la valeur économique du bilan** à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur les fonds propres de catégorie I d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon, et ce dans le cadre de 6 scénarii de stress tests.

Au 30 juin 2024, les impasses de taux se présentent comme suit :



(En MMDH)	0-1 an	De 1 à 10 ans	Plus de 10 ans
Flux Actifs	45	19	10
Flux Passifs	47	28	0
GAP de taux	-2	-9	+10

Des simulations de différents scénarii de choc de taux sont effectuées pour déterminer leurs impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 juin 2024, la sensibilité pour un choc de hausse parallèle des taux de 200pbs est de -48 MDH, soit -3,68% de la MNI prévisionnelle.

En outre, la perte économique dans le cadre du scénario de pentification de la courbe des taux d'intérêt est de 569 MDH, soit 14,78% des fonds propres de catégorie I en conformité avec la limite réglementaire fixée à 15%.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

## 7. Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ».

Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- Un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- Des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- Un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- Une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- La déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- Le contrôle du respect des normes de gouvernance.

## 8. Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- Élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- Veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- Produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- Organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- Prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- Prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- Prévient et détecte les abus de marché.

## 9. Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale Barid Cash détenue à 100% par Al Barid Bank et consolidée par intégration globale.

### 9.1. Les fonds propres sur base consolidée

Il se présentent comme suit :

En KDH	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KMAD	Var. en %
Fonds propres de base CET1	2 513 664	2 046 360	467 304	23%
Fonds propres de catégorie 1	4 213 664	3 746 360	467 304	12%
Fonds propres de catégorie 2	400 268	387 294	12 973	3%
Total fonds propres réglementaires	4 453 664	4 424 084	29 580	1%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/2017 et date d'échéance le 29/12/2027.

### 9.2. La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée :

Sur base consolidée, la composition des fonds propres, à fin juin 2024, se présente comme suit :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en %
Capital	1 181 420	1 059 928	121 492
Réserves et RAN	1 715 397	1 662 712	52 685
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	188 209	43 861	144 347
Éléments à déduire (Immo, Incorporables...)	-571 362	-573 046	1 684
Dispositions transitoires (*)	0	0	0
Fonds propres CET1	2 513 664	2 046 360	467 304
Fonds propres AT1	1 700 000	1 700 000	0
FP catégorie 1	4 213 664	3 746 360	467 304
Dettes subordonnées et autres éléments	240 000	652 875	-412 875
Dispositions transitoires	0	0	0
FP catégorie 2	240 000	677 724	-437 724
Fonds propres réglementaires	4 453 664	4 424 084	29 580

(\*) les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9  
Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporables.

## 9.3. Exigences en fonds propres :

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par Al Barid Bank
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) sur base consolidée s'évaluent à :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en %
EFP RISQUES DE CREDIT	894 564	830 849	63 715
EFP RISQUES DE MARCHÉ	421 281	401 076	20 205
EFP RISQUES OPERATIONNELS	349 887	318 630	31 257
TOTAL EFP	1 665 732	1 550 556	115 176

## 9.4. Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée

Il se présentent comme suit :

	30.06.2024	30.06.2023
Ratio CET1	12,07%	10,56%
Ratio T1	20,24%	19,33%
Ratio T2	1,15%	3,50%
Ratio de solvabilité	21,39%	22,83%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la Banque à fin juin 2024 s'évaluent à :

	30.06.2024	30.06.2023
Ratio CET1	12,07%	10,56%
Ratio T1	20,24%	19,33%
Ratio T2	1,15%	3,50%
Ratio de solvabilité	21,39%	22,83%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	30.06.2024	30.06.2023
Ratio CET1	11,01%	10,44%
Ratio T1	19,68%	19,69%
Ratio T2	1,96%	4,25%
Ratio de solvabilité	21,64%	23,95%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous :

	30.06.2024	30.06.2023	Var. en KDH	Var. en %
Risques de Crédit	10 347 916	9 823 900	524 016	5%
Risques de Marché	5 266 015	5 013 455	252 560	5%
Risques Opérationnels	3 995 879	3 529 648	466 231	13%
Total Risques Pondérés	19 609 809	18 367 002	1 242 807	7%
Fonds propres CET1	2 158 875	1 916 825	242 050	13%
Fonds propres de catégorie 1	3 858 875	3 616 825	242 050	7%
Fonds propres de catégorie 2	384 508	781 439	-396 931	-51%
Fonds propres réglementaires	4 243 383	4 398 264	-154 882	-4%

## 10. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la Banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la Banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une



incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la Banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

## 11. Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la Banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la Banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

## 12. Ratio de liquidité :

A fin juin 2024, le ratio de liquidité s'élève à :

	30.06.2024	30.06.2023
Ratio de liquidité	421,44%	673,00%

## 13. Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 1 086 771 500 dirhams (un milliard quatre-vingt-six millions sept cent soixante et onze mille cinq cents) divisé en 10 867 715 (dix millions huit cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

## 14. Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des cadres dirigeants au titre du premier semestre 2024 s'élève à 20,9 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 28,2 millions de dirhams à fin juin 2024.

## 15. Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

## 16. Information complémentaire :

Au 30 juin 2024, le total bilan de la filiale de la Banque, Barid Cash, spécialisée dans les activités de paiement et de transfert de fonds, s'élève à 844 155 KDH.



## COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024

### Principales méthodes d'évaluation appliquées au 30/06/2024

#### Note de présentation des règles et principes comptables

##### 1. Présentation :

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

##### 2. Principes généraux :

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

##### 3. Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux :

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

##### 4. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

###### Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

###### Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
  - 20 % pour les créances pré-douteuses,
  - 50 % pour les créances douteuses,
  - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

##### 5. Dettes à vue et à terme :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

##### 6. Portefeuille titres :

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit. Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

###### 6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

###### 6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition. Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

###### 6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

###### 6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

##### 7. Opérations libellées en devises :

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

##### 8. Provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

##### 9. Immobilisations :

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

##### 10. Intérêts et commissions :

###### Intérêts :

Les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés, sont considérés comme intérêts.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

###### Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

##### 11. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle :

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.



# Communication Financière au 30 juin 2024



البريد بنك  
AL BARID BANK

## BILAN

(en milliers de dirhams)

PASSIF	30/06/2024	31/12/2023
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>15 096 795</b>	<b>15 922 697</b>
A vue	3 300 313	920 788
A terme	11 796 482	15 001 909
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>70 537 322</b>	<b>68 199 524</b>
Comptes à vue créditeurs	33 621 948	31 681 831
Comptes d'épargne	36 155 268	35 251 887
Dépôts à terme	78 649	80 635
Autres comptes créditeurs	681 457	1 185 171
<b>Dettes envers la clientèle sur produits participatifs</b>	-	-
<b>Titres de créance émis</b>	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>1 782 276</b>	<b>2 200 620</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>715 516</b>	<b>727 548</b>
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>2 354 060</b>	<b>2 352 293</b>
<b>Dépôts d'investissement reçus</b>	-	-
<b>Ecarts de réévaluation</b>	-	-
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>92 557</b>	<b>81 512</b>
<b>Capital</b>	<b>1 086 772</b>	<b>1 086 772</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	-	-
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>1 346 357</b>	<b>1 246 815</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>401 423</b>	<b>220 893</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>93 413 078</b>	<b>92 038 674</b>

## HORS BILAN

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	30/06/2024	31/12/2023
<b>Engagements donnés</b>	<b>208 933</b>	<b>202 134</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	208 933	202 134
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>48 770</b>	<b>49 968</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	48 770	49 968
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moubadara à recevoir	-	-

## BILAN

(en milliers de dirhams)

ACTIF (en milliers DH)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>2 827 947</b>	<b>3 204 633</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>36 523 550</b>	<b>35 963 188</b>
A vue	641 033	165 397
A terme	35 882 517	35 797 791
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>11 265 415</b>	<b>11 512 352</b>
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 850 403	2 724 170
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	6 451 353	6 177 628
Autres crédits et financements participatifs	1 963 659	2 610 554
<b>Créances acquises par affacturage</b>	-	-
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>24 299 215</b>	<b>22 797 710</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 225 030	12 563 072
Autres titres de créance	2 586 807	4 068 631
Titres de propriété	6 487 378	6 166 007
Certificats de Sukuk	-	-
<b>Autres actifs</b>	<b>2 565 758</b>	<b>2 515 110</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>14 914 186</b>	<b>15 034 562</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12 824 989	12 926 685
Autres titres de créance	2 089 197	2 107 877
Certificats de Sukuk	-	-
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>52 058</b>	<b>50 058</b>
Participations dans les entreprises liées	52 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
<b>Créances subordonnées</b>	-	-
<b>Dépôts d'investissement placés</b>	-	-
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>567 522</b>	<b>570 793</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>397 427</b>	<b>390 268</b>
<b>Immobilisations données en Ijara</b>	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>93 413 078</b>	<b>92 038 674</b>

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2024	30/06/2023
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 553 013</b>	<b>2 628 646</b>
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	546 162	385 417
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	271 474	238 769
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	453 006	417 240
Produits sur titres de propriété et certificats sukuk	50 773	41 780
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	446 582	428 478
Autres produits bancaires	785 016	1 116 962
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 079 469</b>	<b>1 672 428</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	295 901	282 066
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	411 582	272 344
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	371 986	1 118 018
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 473 544</b>	<b>956 218</b>
Produits d'exploitation non bancaire	24 957	24 981
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>798 364</b>	<b>739 958</b>
Charges de personnel	354 869	339 272
Impôts et taxes	41 711	36 230
Charges externes	343 978	310 977
Autres charges générales d'exploitation	22 777	18 740
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	35 029	34 739
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>122 039</b>	<b>301 509</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	108 309	81 593
Pertes sur créances irrécouvrables	675	189
Autres dotations aux provisions	13 055	219 727
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>95 818</b>	<b>165 120</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	59 588	50 605
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	36 230	114 515
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>673 916</b>	<b>104 852</b>
Produits non courants	714	949
Charges non courantes	15 987	202
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>658 643</b>	<b>105 599</b>
Impôts sur les résultats	257 220	5 058
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>401 423</b>	<b>100 541</b>





# Communication Financière au 30 juin 2024



البريد بنك  
AL BARID BANK

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2024	30/06/2023
+ Intérêts et produits assimilés	1 270 642	1 041 426
- Intérêts et charges assimilés	707 483	554 410
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>563 159</b>	<b>487 016</b>
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
<b>MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Commissions perçues	446 582	428 478
- Commissions servies	77 828	60 647
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>368 754</b>	<b>367 831</b>
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	279 549	179 346
+ Résultat des opérations sur titres de placement	213 056	76 354
+ Résultat des opérations de change	60 954	28 344
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>553 559</b>	<b>131 336</b>
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	51 836	44 434
- Diverses autres charges bancaires	63 764	74 399
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>1 473 544</b>	<b>956 218</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	11 144	104 627
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	24 957	24 981
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	798 364	739 958
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>711 281</b>	<b>136 614</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	49 396	31 177
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	12 031	585
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>673 916</b>	<b>104 852</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 15 273</b>	<b>747</b>
- Impôts sur les résultats	257 220	5 058
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>401 423</b>	<b>100 541</b>
<b>II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>401 423</b>	<b>100 541</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	35 029	34 739
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	105 135
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	32 788	110 508
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>403 664</b>	<b>129 907</b>
- Bénéfices distribués	110 307	-
<b>± AUTOFINANCEMENT</b>	<b>293 357</b>	<b>129 907</b>

## CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2024	31/12/2023
<b>COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS</b>	154 570	2 444	367 081	58 394	582 489	959 536
<b>VALEURS RECUES EN PENSION</b>	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
<b>PRETS DE TRESORERIE</b>	-	250 000	-	-	250 000	-
- au jour le jour	-	200 000	-	-	200 000	-
- à terme	-	50 000	-	-	50 000	-
<b>PRETS FINANCIERS</b>	-	-	-	-	-	-
<b>CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF</b>	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES CREANCES</b>	-	-	35 628 870	13 084	35 641 954	35 810 274
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	-	42	203 635	-	203 677	-
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>154 570</b>	<b>252 486</b>	<b>36 199 586</b>	<b>71 478</b>	<b>36 678 120</b>	<b>36 769 810</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 553 012	5 205 721
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	25 671	61 502
Charges d'exploitation bancaire versées	1 079 469	2 923 982
Charges d'exploitation non bancaire versées	15 987	60 878
Charges générales d'exploitation versées	763 335	1 473 552
Impôts sur les résultats versés	257 220	186 103
<b>I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>462 672</b>	<b>622 708</b>
<b>Variation de :</b>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 560 362	- 684 754
Créances sur la clientèle	246 937	1 968 239
Titres de transaction et de placement	- 1 501 505	6 089 983
Autres actifs	- 50 648	- 11 229
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 825 901	- 1 023 664
Dépôts de la clientèle	2 337 798	1 380 489
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	- 387 226	889 003
<b>II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>- 740 907</b>	<b>4 671 589</b>
<b>III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>- 278 235</b>	<b>5 294 297</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	469
Acquisition d'immobilisations financières	-	6 062 760
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	38 917	61 511
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	50 773	42 323
<b>IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 856</b>	<b>6 081 479</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	1 047 835
Emission d'actions	-	110 000
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	110 307	109 984
<b>V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>- 110 307</b>	<b>1 047 851</b>
<b>VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)</b>	<b>- 376 686</b>	<b>260 669</b>
<b>VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 204 633</b>	<b>2 943 964</b>
<b>VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 827 947</b>	<b>3 204 633</b>

## ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	116 733	12 374
CREANCES DOUTEUSES	71 415	21 459
CREANCES COMPROMISES	471 959	289 281
<b>TOTAL</b>	<b>660 107</b>	<b>323 114</b>

## ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers de Dirhams

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 553 012</b>	<b>5 205 721</b>	<b>2 628 646</b>



## CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			30/06/2024	31/12/2023
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>296 000</b>	-	-	<b>97 250</b>	<b>393 250</b>	<b>362 936</b>
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	97 129	97 129	66 791
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	296 000	-	-	121	296 121	296 145
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<b>CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION</b>	-	-	-	<b>2 452 572</b>	<b>2 452 572</b>	<b>2 356 573</b>
- Crédits à la consommation	-	-	-	2 452 572	2 452 572	2 356 573
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
<b>CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT</b>	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
<b>CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS</b>	-	-	-	<b>6 435 479</b>	<b>6 435 479</b>	<b>6 162 595</b>
- Crédits immobiliers	-	-	-	6 435 479	6 435 479	6 162 595
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS</b>	-	<b>1 717 913</b>	-	<b>1 925</b>	<b>1 719 838</b>	<b>2 392 614</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	-	-	-	-	-	-
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>1 226</b>	<b>369</b>	-	<b>19 229</b>	<b>20 824</b>	<b>20 178</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	-	-	-	<b>243 452</b>	<b>243 452</b>	<b>217 456</b>
- Créances pré-douteuses	-	-	-	102 815	102 815	96 226
- Créances douteuses	-	-	-	47 619	47 619	45 872
- Créances compromises	-	-	-	93 018	93 018	75 358
<b>TOTAL</b>	<b>297 226</b>	<b>1 718 282</b>	-	<b>9 249 907</b>	<b>11 265 415</b>	<b>11 512 352</b>

## VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
			Financiers	Non financiers		
<b>TITRES COTES</b>	<b>14 914</b>	<b>1 810</b>	<b>357</b>	<b>18 029</b>	<b>35 110</b>	<b>11 850</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	-	-	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	14 914	1 810	357	18 029	35 110	11 850
<b>TITRES NON COTES</b>	<b>1 714 562</b>	<b>29 612 146</b>	<b>6 896 389</b>	<b>955 194</b>	<b>39 178 291</b>	<b>37 820 422</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	28 050 018	-	-	28 050 018	25 489 757
OBLIGATIONS	191 048	1 562 128	444 120	955 194	3 152 490	4 423 255
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 523 514	-	-	-	1 523 514	1 753 253
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	-	-	6 452 269	-	6 452 269	6 154 157
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 476</b>	<b>29 613 956</b>	<b>6 896 746</b>	<b>973 223</b>	<b>39 213 401</b>	<b>37 832 272</b>



**VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT**

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>	<b>4 652 788</b>	<b>4 652 788</b>	<b>1 900 544</b>	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	1 925 070	1 925 070	1 900 544	-	-	-
OBLIGATIONS	-	-	-	-	-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE	2 727 718	2 727 718	-	-	-	-
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>19 766 274</b>	<b>19 646 427</b>	<b>21 147 834</b>	<b>195 966</b>	<b>119 846</b>	<b>119 846</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	13 373 935	13 299 960	17 808 755	166 605	73 975	73 975
OBLIGATIONS	1 073 399	1 063 292	1 960 512	15 923	10 106	10 106
AUTRES TITRES DE CREANCE	1 529 908	1 523 514	1 378 567	13 438	6 394	6 394
TITRES DE PROPRIETE	3 789 032	3 759 661	-	-	29 371	29 371
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 097 810</b>	<b>14 914 186</b>	<b>7 871 405</b>	-	<b>183 624</b>	<b>183 624</b>
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	12 972 260	12 824 989	6 707 200	-	147 271	147 271
OBLIGATIONS	2 125 550	2 089 197	1 164 205	-	36 353	36 353
AUTRES TITRES DE CREANCE	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>39 516 872</b>	<b>39 213 401</b>	<b>30 919 783</b>	<b>195 966</b>	<b>303 470</b>	<b>303 470</b>

**DETAIL DES AUTRES ACTIFS**

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2024	31/12/2023
Instruments optionnels	-	-
<b>Opérations diverses sur titres(débiteur)</b>	<b>1</b>	<b>-</b>
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	1	-
<b>Débiteurs divers</b>	<b>2 102 655</b>	<b>2 097 478</b>
- Sommes dues par l'Etat	1 581 016	1 593 904
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	43	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	521 596	503 574
<b>Valeurs et emplois divers</b>	<b>17 098</b>	<b>17 612</b>
- Valeurs et emplois divers	17 098	17 612
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)</b>	<b>506</b>	<b>-</b>
<b>Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pertes potentielles sur opérations de couverture non</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>71 626</b>	<b>85 824</b>
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits à recevoir et charges constatées d'avance</b>	<b>202 197</b>	<b>145 216</b>
- Produits à recevoir	134 637	125 822
- Charges constatées d'avance	67 560	19 394
<b>Comptes transitoires ou d'attente débiteurs</b>	<b>171 675</b>	<b>168 980</b>
<b>Créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>69 430</b>	<b>69 430</b>
<b>Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses</b>	<b>-</b>	<b>69 430</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 565 758</b>	<b>2 515 110</b>

**DETAIL DES AUTRES PASSIFS**

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2024	31/12/2023
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	120 219	121 661
Provisions pour service financier aux émetteurs	35	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
<b>Créditeurs divers</b>	<b>714 674</b>	<b>1 042 600</b>
- Sommes dues à l'Etat	330 054	266 048
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	2 404	3 900
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	-	-
- Sommes dues au personnel	8 311	16 581
- Fournisseurs de biens et service	278 722	195 381
- Divers autres Créditeurs	95 183	560 690
<b>Comptes d'ajustement de hors bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Comptes d'écart sur devises et titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
<b>Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (créditeur)</b>	<b>447 074</b>	<b>534 108</b>
<b>Charges à payer et produits constatés d'avance</b>	<b>274 549</b>	<b>303 479</b>
- Charges à payer	274 549	303 479
- Produits constatés d'avance	-	-
<b>Comptes transitoires ou d'attente créditeurs</b>	<b>225 725</b>	<b>198 772</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 782 276</b>	<b>2 200 620</b>

**TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES**

(en milliers de dirhams)

	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIONS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en Milliers	Résultat net en Milliers	
- Participations dans les entreprises liées				52 000	-	52 000		114 655	15 349	
BARID CASH	Transfert d'argent		100%	50 000	-	50 000	30/06/2024	114 655	15 349	
AL BARID BANK COURTAGE	Courtage			2 000	-	2 000	30/06/2024			
ECART DE CONVERSION										
- Autres titres de participation										
- Emplois assimilés				58		58				
SGFG				58		58				
<b>Total Général</b>				<b>52 058</b>	<b>-</b>	<b>52 058</b>				



# Communication Financière au 30 juin 2024



البريد بنك  
AL BARID BANK

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de Dirhams

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>697 731</b>	<b>5 077</b>	<b>-</b>	<b>702 808</b>	<b>126 938</b>	<b>8 348</b>	<b>-</b>	<b>135 286</b>	<b>567 522</b>
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en recherche et développement	157 037	5 077	-	162 114	122 244	8 348	-	130 592	31 522
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	540 694	-	-	540 694	4 694	-	-	4 694	536 000
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>955 907</b>	<b>33 840</b>	<b>-</b>	<b>989 747</b>	<b>565 639</b>	<b>26 681</b>	<b>-</b>	<b>592 320</b>	<b>397 427</b>
<b>-IMMEUBLE D'EXPLOITATION</b>	<b>12 304</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 304</b>	<b>4 103</b>	<b>243</b>	<b>-</b>	<b>4 346</b>	<b>7 958</b>
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	12 304	-	-	12 304	4 103	243	-	4 346	7 958
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	<b>801 389</b>	<b>33 787</b>	<b>-</b>	<b>835 176</b>	<b>561 209</b>	<b>26 401</b>	<b>-</b>	<b>587 610</b>	<b>247 566</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	100 306	3 342	-	103 648	79 613	2 321	-	81 934	21 714
Matériel de bureau d'exploitation	35 803	19	-	35 822	32 366	561	-	32 927	2 895
Matériel informatique	139 230	12 134	-	151 364	119 610	4 902	-	124 512	26 852
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	14 569	-	-	14 569	14 569	-	-	14 569	-
Autres matériels d'exploitation	511 481	18 292	-	529 773	315 051	18 617	-	333 668	196 105
<b>-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>40 125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 125</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>40 125</b>
<b>-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>102 089</b>	<b>53</b>	<b>-</b>	<b>102 142</b>	<b>327</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>364</b>	<b>101 778</b>
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	102 089	53	-	102 142	327	37	-	364	101 778
<b>TOTAL</b>	<b>1 653 638</b>	<b>38 917</b>	<b>-</b>	<b>1 692 555</b>	<b>692 577</b>	<b>35 029</b>	<b>-</b>	<b>727 606</b>	<b>964 949</b>

## DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>	-	<b>8 447</b>	<b>758 929</b>	-	<b>767 376</b>	<b>517 651</b>
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>	<b>10 893 815</b>	<b>1 314 613</b>	-	-	<b>12 208 428</b>	<b>14 994 138</b>
- au jour le jour	-	1 314 613	-	-	1 314 613	-
- à terme	10 893 815	-	-	-	10 893 815	14 994 138
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>	-	<b>2 100 000</b>	-	-	<b>2 100 000</b>	<b>400 000</b>
- au jour le jour	-	1 200 000	-	-	1 200 000	400 000
- à terme	-	900 000	-	-	900 000	-
<b>DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF</b>	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	0	0	0	0	0
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>	-	-	-	-	-	-
<b>AUTRES DETTES</b>	-	-	-	<b>8 597</b>	<b>8 597</b>	<b>3 070</b>
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>	<b>2 440</b>	<b>612</b>	<b>9 342</b>	-	<b>12 394</b>	<b>7 838</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 896 255</b>	<b>3 423 672</b>	<b>768 271</b>	<b>8 597</b>	<b>15 096 795</b>	<b>15 922 697</b>

## DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	678 340	782 362	401 642	31 759 572	33 621 916	31 681 831
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	35 988 120	35 988 120	35 072 583
DEPOTS A TERME	-	-	-	78 079	78 079	80 115
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	681 457	681 457	1 185 171
INTERETS COURUS A PAYER	-	32	-	167 718	167 750	179 824
<b>TOTAL</b>	<b>678 340</b>	<b>782 394</b>	<b>401 642</b>	<b>68 674 946</b>	<b>70 537 322</b>	<b>68 199 524</b>



# Communication Financière au 30 juin 2024



## PROVISIONS (en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2024
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>709 476</b>	<b>315 933</b>	<b>329 394</b>	-	<b>696 015</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	274 394	108 309	59 588	-	323 115
Titres de placement et d'investissement	435 082	207 624	269 806	-	372 900
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>727 548</b>	<b>13 055</b>	<b>25 086</b>	-	<b>715 517</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	385 858	-	21 644	-	364 214
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	341 690	13 055	3 442	-	351 303
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 437 024</b>	<b>328 988</b>	<b>354 480</b>	-	<b>1 411 532</b>

## DETTES SUBORDONNEES (en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				EXERCICE 2023
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	AUTRES APPARENTES	
Dettes subordonnées	2 300 000	2 300 000	-	-	-	-	2 300 000
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	-	600 000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 700 000	1 700 000	-	-	-	-	1 700 000
Titres subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	1 700 000	1 700 000	-	-	-	-	1 700 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	54 060	54 060	-	-	-	-	52 293

## CAPITAUX PROPRES (en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2024
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>81 512</b>	<b>11 045</b>	-	<b>92 557</b>
Réserve légale	81 512	11 045	-	92 557
Autres réserves	-	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
<b>Capital</b>	<b>1 086 772</b>	-	-	<b>1 086 772</b>
Capital appelé	1 086 772	-	-	1 086 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	1 246 815	99 542	-	1 346 357
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>220 893</b>	<b>220 893</b>	<b>401 423</b>	<b>401 423</b>
<b>Total</b>	<b>2 635 992</b>	<b>110 306</b>	<b>401 423</b>	<b>2 927 109</b>

## VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE (en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	7 993 703	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7 993 703</b>	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 931 041	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 931 041</b>	-	-

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE (en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2024	31/12/2023
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</b>	<b>208 933</b>	<b>202 134</b>
<b>Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés</b>	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>	<b>208 933</b>	<b>202 134</b>
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	208 933	202 134
<b>Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés</b>	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
<b>Engagements de garantie d'ordre de la clientèle</b>	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	-	-
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</b>	<b>48 770</b>	<b>449 968</b>
<b>Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	-	<b>400 000</b>
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	400 000
<b>Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés</b>	<b>48 770</b>	<b>49 968</b>
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	48 770	49 968
<b>Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers</b>	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

## CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE (RISQUES > 10% FP) (en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données)	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
5	3 163 838	-	0	-	-	1 300 972



## VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	50 000	-	-	-	-	50 000
Créances sur la clientèle	500 483	518 155	2 148 724	3 474 183	2 990 711	9 632 256
Titres de créance	698 999	769 288	3 371 844	12 927 914	14 774 545	32 542 590
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 249 482</b>	<b>1 287 443</b>	<b>5 520 568</b>	<b>16 402 097</b>	<b>17 765 256</b>	<b>42 224 846</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 065 995	4 827 820	-	-	-	10 893 815
Dettes envers la clientèle	12 434	16 333	49 313	-	-	78 080
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées	-	-	-	600 000	1 700 000	2 300 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 078 429</b>	<b>4 844 153</b>	<b>49 313</b>	<b>600 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>13 271 895</b>

## VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DEL'HORS

### BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

(en milliers de dirhams)

BILAN	30/06/2024	31/12/2023
<b>ACTIF</b>		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	379 799	226 774
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	58 393	40 978
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-	-
Autres actifs	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
Créances subordonnées	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
<b>PASSIF</b>		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	-
Dépôts de la clientèle	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Capital et réserves	-	-
Provisions	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat net	-	-
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-

## MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2024	30/06/2023
<b>INTERETS PERCUS</b>		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	546 162	385 417
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	271 474	238 769
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	453 006	417 240
<b>INTERETS SERVIS</b>	<b>707 483</b>	<b>554 410</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	295 901	282 066
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	411 582	272 344
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>563 159</b>	<b>487 016</b>

## PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2024	30/06/2023
<b>PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)</b>		
Dividendes sur titres OPCVM	50 473	41 671
Dividendes sur autres titres de propriété	300	109
Autres produits sur titres de propriété	-	-
<b>PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES</b>		
Dividendes sur titres de participation	-	-
Dividendes sur participations liées	-	-
Autres produits sur titres de propriété	-	-

## COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2024	30/06/2023
<b>COMMISSIONS RECUES</b>		
Commissions sur fonctionnement de comptes	184 209	172 881
Commissions sur moyens de paiement	140 287	146 193
Commissions sur opérations sur titres	8	701
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	873	582
Commissions sur prestations de service sur crédit	3 767	3 771
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	25 133	22 554
Commissions sur autres prestations de service	92 305	81 796
<b>COMMISSIONS VERSEES</b>	<b>77 828</b>	<b>60 647</b>
Commissions sur moyens de paiement	11 401	9 604
Commissions sur achats et ventes de titres	94	129
Commissions sur droits de garde de titres	4 630	3 508
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	5 146
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	37 247	21 056
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	24 456	21 204



## RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
Gains sur titres de transaction	279 549	198 127
Perte sur titres de transaction	-	18 781
<b>Résultat sur titres de transaction</b>	<b>279 549</b>	<b>179 346</b>
Plus-values de cession sur titres de placement	424 370	861 720
Moins-values de cession sur titres de placement	211 314	938 074
<b>Résultat sur titres de placement</b>	<b>213 056</b>	<b>76 354</b>
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
<b>Résultat sur engagements sur titres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
<b>Résultat sur engagements sur produits dérivés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits sur opérations de change	80 294	54 461
Charges sur opérations de change	19 340	26 117
<b>Résultat sur opérations de change</b>	<b>60 954</b>	<b>28 344</b>

## AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
Autres produits bancaires	785 016	1 116 962
Autres charges bancaires	371 986	1 118 018
Produits d'exploitation non bancaires	24 957	24 981
Charges d'exploitation non bancaires	-	-

## VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PAR

### POLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
<b>1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE</b>			
- Activité bancaire	1 473 544	711 281	658 643
- Autres activités	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 544</b>	<b>711 281</b>	<b>658 643</b>
<b>2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b>			
- MAROC	1 473 544	711 281	658 643
- Autres zones	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 473 544</b>	<b>711 281</b>	<b>658 643</b>

## CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2024	30/06/2023
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>798 364</b>	<b>739 958</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>354 869</b>	<b>339 272</b>
Salaires et appointements	258 077	243 368
Primes et Gratifications	46 978	49 736
Autres rémunérations du personnel	904	622
Charges d'assurances sociales	8 635	7 477
Charges de retraite	30 505	26 877
Charges de formation	6 447	7 599
Autres charges de personnel	3 323	3 591
<b>Impôts et taxes</b>	<b>41 711</b>	<b>36 230</b>
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	27 519	23 973
Taxes locales	11 502	9 823
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	7
Taxes sur les véhicules	16	16
Autres impôts et taxes, droits assimilés	2 674	2 411
<b>Charges extérieures</b>	<b>149 286</b>	<b>148 002</b>
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	99 978	99 853
Frais d'entretien et de réparation	25 080	25 696
Rémunération du personnel intérimaire	2 179	2 145
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 677	6 703
Primes d'assurance	3 010	2 987
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	10 362	10 618
<b>Charges externes</b>	<b>194 692</b>	<b>162 975</b>
Transport et déplacement	10 462	8 804
Mission et réception	7 062	6 256
Publicité, publication et relations publiques	16 149	19 273
Frais postaux & de télécommunication	14 748	13 307
Frais de recherche et de documentation	2 800	2 685
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	2 730	3 380
Fournitures de bureau et imprimés	17 556	17 084
Autres charges externes	123 185	92 186
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>22 777</b>	<b>18 740</b>
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	20 661	16 673
Pénalités et délits	7	375
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	1 745	1 008
Diverses autres charges générales d'exploitation	364	684
<b>Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles</b>	<b>35 029</b>	<b>34 739</b>



## PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
<b>I - RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
. Bénéfice net	401 423	
. Perte nette		
<b>II - REINTEGRATIONS FISCALES</b>	<b>371 902</b>	
<b>I- Courantes</b>	<b>359 570</b>	
- I/S	257 220	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	1 154	
- Cotisations et Dons non déductibles	-	
- PROV Créances douteuses 2021	90 470	
- Charges /Exercices antérieurs	1 949	
- Excédent d'amortissement non déductible	261	
- Autres Charges Non Déductibles	3 007	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	5 509	
<b>2- Non courantes</b>	<b>12 332</b>	
- CSS/Bénéfices	12 325	
- Pénalités et amendes non déductibles	-	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	7	
<b>III - DEDUCTIONS FISCALES</b>		<b>105 220</b>
<b>I- Courantes</b>		<b>20 075</b>
Dividendes		20 075
<b>2- Non courantes</b>		<b>85 145</b>
- Reprises/PRC antérieurement imposées		23 885
- Reprises/CES 2021		61 260
<b>TOTAL</b>	<b>773 325</b>	<b>105 220</b>
<b>IV - RESULTAT BRUT FISCAL</b>	<b>668 105</b>	
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	668 105	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
<b>V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)</b>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
<b>VI - RESULTAT NET FISCAL</b>	<b>668 105</b>	
. Bénéfice net fiscal (A - C)	668 105	
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
<b>VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES</b>		
<b>VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER</b>		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

## DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	673 916
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	102 350
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	20 075
<b>. Résultat courant théoriquement imposable (=)</b>	<b>756 191</b>
<b>. Impôt théorique sur résultat courant (-)</b>	<b>291 134</b>
<b>. Résultat courant après impôts (=)</b>	<b>465 057</b>
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES	

## DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
<b>A. TVA collectée</b>	<b>46 806</b>	<b>78 120</b>	<b>75 351</b>	<b>49 575</b>
<b>B. TVA à récupérer</b>	<b>25 233</b>	<b>70 682</b>	<b>74 513</b>	<b>21 402</b>
. Sur charges	23 484	66 271	69 939	19 816
. Sur immobilisations	1 749	4 411	4 574	1 586
<b>C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)</b>	<b>21 573</b>	<b>7 438</b>	<b>838</b>	<b>28 173</b>

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:	1 086 772		
Montant du capital social souscrit et non appelé	-		
Valeur nominale des titres	100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel
Barid Al Maghrib		10 867 715	10 867 715 100%
Total		10 867 715	10 867 715 100%

## AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	1 246 815	Réserve légale	11 045
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	110 306
Résultat net de l'exercice	220 893	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	1 346 357
Autres prélèvements	-		
<b>TOTAL A</b>	<b>1 467 708</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>1 467 708</b>





## RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>	<b>5 281 169</b>	<b>4 988 285</b>	<b>4 868 499</b>
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>			
1- Produit net bancaire	1 473 544	2 281 739	956 219
2- Résultat avant impôts	658 643	406 996	105 599
3- Impôts sur les résultats	257 220	186 103	5 058
4- Bénéfices distribués	110 307	109 984	-
5- Résultats non distribués ( mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
<b>RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)</b>			
Résultat net par action ou part sociale	36,94	20,33	10,29
Bénéfice distribué par action ou part sociale	10,15	10,12	-
<b>PERSONNEL</b>			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	354 869	716 084	339 272
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 577	3 599	3 624

## DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

<b>I. DATATION</b>	
* Date de clôture de l'exercice	30/06/2024
* Date d'établissement des états de synthèse	Sept-2024
<b>II. EVENEMENTS POSTERIEURS AU</b>	
	<b>NEANT</b>

## EFFECTIFS (en nombre)

<b>EFFECTIFS</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Effectifs rémunérés</b>	<b>3 577</b>	<b>3 624</b>
Effectifs utilisés	3 577	3 624
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires ( équivalent plein temps)		
Cadres ( équivalent plein temps)	2 801	2 889
Employés ( équivalent plein temps)	776	735
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

## TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

<b>TITRES</b>	<b>Nombre de comptes</b>		<b>Montants en milliers de DH</b>	
	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Titres dont l'établissement est dépositaire	5 689	5 819	7 327 456	5 821 339
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

## RESEAU (en nombre)

<b>RESEAU</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Guichets permanents	937	937
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	1 033	1 033
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

## COMPTES DE LA CLIENTELE (en nombre)

	<b>30/06/2024</b>
Comptes courants	33 367
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	3 322
Autres comptes chèques	4 179 277
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 695 571
Comptes à terme	119
Bons de caisse	88
Autres comptes de dépôts (*)	1 642 925

(\*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées".

## ETATS A NEANT

<b>Code état</b>	<b>Appellation</b>
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAI, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B9 Bis	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES



**COOPERS AUDIT**

83, Avenue Hassan II  
20 100 Casablanca

**AL BARID BANK S.A**  
**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX**  
**PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2024**

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'AL BARID BANK S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et une sélection des états de l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 5 281 169, dont un bénéfice net de KMAD 401 423, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.


Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'AL BARID BANK S.A (ABB) arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2024

**Les Commissaires aux Comptes**

  
**FIDAROC GRANT THORNTON**  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
7 Bd. Dries Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 56 70

**Faïçal MEKOUAR**  
Associé

  
**COOPERS AUDIT MAROC S.A**  
**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social : 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 99 - Fax: 0522 27 47 34

**Abdellah LAGHCHAOU**  
Associé